

NATIONS UNIES
Assemblée générale

QUARANTE-SIXIÈME SESSION

Documents officiels

COMMISSION POLITIQUE SPECIALE
17^e séance
tenue le
mardi 5 novembre 1991
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 17^e SEANCE

Président : M. SCHAFFER (Vice-Président) (Allemagne)

SOMMAIRE

**POINT 71 DE L'ORDRE DU JOUR : COOPERATION INTERNATIONALE TOUCHANT LES
UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE (suite)**

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau DC2 750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/SPC/46/SR.17
20 novembre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

En l'absence du Président, M. Schafer (Allemagne),
Vice-Président, prend la présidence

La séance est ouverte à 10 h 30.

POINT 71 DE L'ORDRE DU JOUR : COOPERATION INTERNATIONALE TOUCHANT LES
UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE (suite) (A/46/20 et A/46/389)

1. M. KOUPRIYAN (Ukraine) dit que les changements radicaux qui sont intervenus dans les relations internationales ont contribué à créer un climat de confiance fondé sur le droit international. La conquête de l'espace ne peut se réaliser que dans le cadre d'efforts concertés de la communauté internationale, appuyés par un organisme mondial comme l'Organisation des Nations Unies qui a la capacité d'infléchir le cours des événements.
2. La communauté internationale commémore cette année le trentième anniversaire du premier voyage de l'homme dans l'espace et célébrera, en 1992, l'Année internationale de l'espace. Le représentant de l'Ukraine espère que ces manifestations contribueront à améliorer, sur le plan qualitatif, les utilisations pacifiques de l'espace.
3. Son pays dispose de moyens techniques et scientifiques considérables et a acquis une grande expérience en matière de technologie des engins spatiaux. Des appareils et des instruments devant permettre de construire de grandes structures dans l'espace sont par ailleurs à l'étude. Au cours de ces dernières années, des progrès importants ont été réalisés en Ukraine dans le domaine de la télédétection de la terre et des océans à partir de l'espace. L'expérience ainsi acquise devrait permettre à l'Ukraine d'appliquer le concept de système commun d'information sur l'environnement, dont l'objectif est de protéger et de surveiller l'environnement. En outre, les experts ukrainiens participent activement à la surveillance des phénomènes sismiques et à la prévision des tremblements de terre, ainsi qu'aux activités relevant de la biologie spatiale. Le représentant de l'Ukraine déclare que son pays est prêt à collaborer avec d'autres pays et à partager les résultats de ses recherches.
4. La délégation ukrainienne considère que la coopération dans le domaine de la télédétection est extrêmement importante, et souhaite que soit mis sur pied un projet international sur l'utilisation à des fins pacifiques des données de la téléobservation de la Terre, projet qui aurait des applications dans les domaines de l'environnement et de la météorologie.
5. En ce qui concerne l'Année internationale de l'espace, le représentant de l'Ukraine informe la Commission qu'une conférence sur les musées de l'espace a été organisée et une nouvelle exposition sur l'espace inaugurée dans l'année en cours à Zhitomir. En outre, l'Académie ukrainienne des sciences propose d'organiser un séminaire scientifique à l'intention d'experts étrangers, notamment des pays en développement, sur les nouvelles méthodes de

(M. Kouprii Ukraine)

téledétection. De même, la Commission pour la recherche spatiale de l'Académie ukrainienne des sciences octroie des bourses à des experts des pays en développement s'intéressant aux études spatiales et organise à leur intention des voyages d'études.

6. Cependant, malgré les progrès réalisés, il existe un danger de militarisation de l'espace. Il faut s'efforcer par tous les moyens d'écartier ce danger. C'est la raison pour laquelle l'Ukraine souhaite que soit créé un organisme international dont le rôle serait de surveiller les activités menées dans l'espace.

7. La délégation ukrainienne souhaite également que des contacts soient établis entre le Comité de l'espace extra-atmosphérique et la Conférence du désarmement, étant donné que l'exploration de l'espace a des conséquences dans les domaines militaire et civil.

8. L'Ukraine attache une grande importance à l'unification des règles de droit régissant les utilisations de l'espace, afin de réduire les possibilités de tensions et de conflits. C'est pourquoi il s'inquiète de l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations sur les principes relatifs à l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace, alors que ce problème pourrait être réglé si les Etats faisaient preuve de bonne volonté. Dans l'intérêt de tous les pays, il est également nécessaire d'aborder dans un esprit constructif la question de la délimitation de l'espace extra-atmosphérique et celle du régime juridique de l'orbite géostationnaire.

9. M. NOREEN (Suède), se référant au travail réalisé par le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique, dit qu'il serait hautement souhaitable que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) continue de fournir des services techniques de consultation au Comité et à ses deux sous-comités et que, à sa prochaine session, le Sous-Comité juridique devrait s'efforcer, dans toute la mesure du possible, de donner une forme définitive au projet de principes relatifs à l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace.

10. La téledétection revêt une importance capitale pour la protection de l'environnement, notamment pour l'étude et la surveillance des changements à l'échelle de la planète. La téledétection occupe une place de premier plan dans les activités proposées pour l'Année internationale de l'espace, en 1992. Les activités de l'Organisation des Nations Unies dans le cadre de l'Année seront réalisées par le Programme des Nations Unies sur les applications des techniques spatiales, qui dépend dans une large mesure de contributions volontaires. A cet égard, la Suède accueillera pour la deuxième fois, en 1992, un stage de formation sur l'enseignement de la téledétection organisé par l'ONU à l'intention des enseignants.

(M. Noreen, Suède)

11. Les techniques spatiales sont un important instrument de protection de l'environnement, mais la pollution de l'espace risque de nuire à son exploration. C'est pourquoi l'Assemblée générale a recommandé d'accorder une plus grande attention à la protection et à la préservation de l'environnement extra-atmosphérique. Comme le montrent les débats du Comité de l'espace extra-atmosphérique, la communauté internationale est de plus en plus préoccupée par le problème des déchets spatiaux, qui devrait être abordé dans le cadre de la coopération internationale.

12. M. FANZY (Egypte) dit que, compte tenu du progrès des techniques spatiales et du fait qu'elles ont des applications à la fois dans le domaine civil et dans le domaine militaire, il est nécessaire d'éviter l'extension à l'espace extra-atmosphérique de la course aux armements. D'où la pertinence des préoccupations exprimées par la Conférence du désarmement et le Comité de l'espace extra-atmosphérique, dont l'objectif fondamental est de réserver l'espace extra-atmosphérique à des utilisations pacifiques. Le représentant de l'Egypte estime donc nécessaire de modifier l'article IV du Traité sur l'espace extra-atmosphérique qui permet, implicitement, le déploiement de certaines armes dans l'espace tout en interdisant de telles utilisations sur la Lune et les autres corps célestes.

13. Le Comité a pour mandat de promouvoir la coopération internationale; en conséquence, la participation des experts à ses travaux doit non seulement permettre des échanges d'informations mais également promouvoir la coopération internationale dans le domaine des utilisations de l'espace extra-atmosphérique. Quant aux travaux du Sous-Comité juridique, le représentant de l'Egypte espère qu'il sera possible de parvenir rapidement à un accord sur l'ensemble de principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire et sur le rôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique à cet égard. Il espère également que les débats du Sous-Comité juridique auront des résultats positifs en ce qui concerne les avantages découlant des techniques spatiales. L'échange d'informations devrait permettre aux pays dotés de moyens plus faibles dans ce domaine de mettre en place leurs propres infrastructures.

14. La délégation égyptienne considère qu'il est impérieux de parvenir à un accord sur la délimitation de l'espace extra-atmosphérique. En ce qui concerne l'orbite géostationnaire, M. Fawzy est d'avis qu'il faut continuer d'insister pour que soit mis au point un régime juridique spécial qui assure l'accès à cette orbite et son utilisation rationnelle et équitable.

15. La question des déchets spatiaux est un autre sujet de préoccupation pour la délégation égyptienne, qui estime que cette question devrait être au centre des débats du Comité. Enfin, le représentant de l'Egypte considère qu'il existe une communauté d'objectifs entre les travaux de la Conférence du désarmement et ceux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, étant donné que les questions abordées par les deux organes sont étroitement liées. Des contacts permanents devraient donc s'établir entre eux.

16. M. KHANI (République arabe syrienne) souligne l'importance du rôle que joue le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, rôle qui consiste à permettre à tous les Etats Membres, quel que soit leur niveau de développement, de bénéficier des progrès scientifiques et techniques dans ce domaine. C'est pourquoi il faut signaler que si les progrès considérables réalisés dans l'exploration de l'espace extra-atmosphérique ont eu des répercussions bénéfiques dans les pays industrialisés qui possèdent une technologie adéquate, il n'en a pas été de même dans la plupart des pays en développement. Dans ce contexte, la délégation syrienne souhaite qu'une aide soit accordée aux pays en développement, en particulier dans le domaine de la télédétection et de ses applications, grâce à des activités de formation et à un meilleur accès à la technologie, à l'information et aux images spatiales.

17. La République arabe syrienne est convaincue que tous les pays devraient utiliser l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques et devraient participer à toutes les activités ayant trait à ces utilisations. Avec la bonne volonté de tous, une telle coopération devrait garantir la sauvegarde des intérêts de tous les pays et contribuer à éviter les conflits dans ce domaine.

La séance est levée à 11 h 10.